

Assistance Maîtrise **D'ouvrage**

Dans le cadre d'un projet de construction ou de réhabilitation, un maître d'ouvrage privé peut faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Ce prestataire agit comme conseiller indépendant tout au long du projet, en apportant expertise, méthodologie et sécurité dans les prises de décisions.

Contrairement à la maîtrise d'œuvre (MOE), l'AMO ne conçoit pas ni ne construit : il représente les intérêts du maître d'ouvrage et l'aide à piloter le projet.

Les principales **missions**

- _____ Définir les besoins du client (programme fonctionnel, budget, calendrier),
- _____ Assister dans la sélection des prestataires (architecte, entreprises, bureaux d'étude),
- _____ Suivre les étapes clés du projet (études, appels d'offres, chantier),
- _____ Analyser les propositions techniques ou financières,
- _____ Alerter sur les risques ou écarts (délais, budget, qualité),
- _____ Préparer les décisions importantes pour le maître d'ouvrage.



60%

c'est la moyenne, des maîtres d'ouvrage qui se déclarent satisfaits de leur architecte sur un projet réalisé sans AMO

Pourquoi faire appel à un AMO



Les **bénéfices** pour un maître d'ouvrage

Gain de temps et de sérénité, en l'absence de compétences techniques internes, Meilleure maîtrise des coûts et des délais, Sécurisation juridique et administrative, Meilleure communication entre les acteurs du projet (architectes, entreprises, bureaux d'études...).



Piloter
le projet



Respect
des délais



Maîtrise
des coûts

Très utile quand le maître d'ouvrage privé n'est pas un expert du bâtiment, mais veut que les choses soient bien faites. Pour un maître d'ouvrage privé, l'AMO est un partenaire stratégique. Il décode le projet, anticipe les problèmes, défend les intérêts du client. **Idéal pour les projets complexes ou sensibles**

Aussi vous pourrez rester **concentrés**
sur votre cœur de métier, la production et la vente

Contactez
Fabrice

✉ contact@12-degrees.fr

🌐 www.12-degrees.fr

